



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 71296

Texte de la question

M. Lucien Guichon appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les intentions de La Poste d'élargir sa gamme de services financiers au crédit à la consommation et plus particulièrement à l'assurance dommages. Dans ce secteur d'activité, notre pays est déjà largement concurrentiel, le consommateur bénéficie amplement de produits diversifiés, compétitifs et performants. En outre, l'arrivée d'un nouvel offrant serait susceptible de déstabiliser un ensemble de petites entreprises et notamment les agents généraux d'assurance qui ne pourront faire face à l'accroissement du déséquilibre des règles concurrentielles. Enfin, il s'inquiète des distorsions de concurrence que la venue de La Poste sur ce marché ne manquerait pas de provoquer. Cette entreprise, qui, au titre de son activité de service public, bénéficie de fonds publics et d'un abattement de 85 % sur les bases de la taxe professionnelle et de la taxe foncière au titre de l'aménagement du territoire, développerait ses activités marchandes au détriment d'entreprises privées qui, elles, ne reçoivent ni subvention, ni aide de l'Etat. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour veiller au respect des équilibres économiques, des règles concurrentielles et d'un secteur qui concourt tout autant que La Poste, notamment par son implantation en zone rurale, à l'aménagement du territoire et à la garantie de la protection des familles, des personnes, des biens et des entreprises.

Texte de la réponse

Les discussions relatives au prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'entreprise en vue de lui permettre de poursuivre son développement en s'adaptant aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, le service universel postal et ses missions d'intérêt général. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement considérera bien entendu avec une attention toute particulière les possibilités d'évolution des activités de La Poste dans des domaines tels que l'assurance dommages ou le crédit à la consommation, à partir d'une analyse de la stratégie industrielle souhaitable pour La Poste, dans le souci du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national et de celui de l'assurance, et dans le respect des règles de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Guichon](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71296

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 décembre 2001, page 7487

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 925